



**Comité de programme  
du Secondaire**

Directrice :

Pr. Anne Sgard

[anne.sgard@unige.ch](mailto:anne.sgard@unige.ch)

## **PROCES VERBAL**

**Séance du COMPRO du mardi 20 décembre 2011**

de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234

**PV adopté**

---

### **Personnes présentes**

Anne Sgard, Raphaël Fornallaz, Charles Heimberg, Andreas Müller, Alain Müller, Brigitte Gerber, François Bertagna, Simon Toulou.

### **Personnes excusées**

Jérôme David, Manuela Teixeira, Pierre Burgermeister, Catherine Walther Green, Isabelle Grin, Walter Loosli, JS Graulich.

### **Personne invitée**

Bernard Schneuwly

---

### **Prise du procès-verbal**

Laurence Verdesi

---

### **Ordre du Jour**

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2011 ;
3. Informations de la directrice :  
Compte-rendu de la réunion du jeudi 15 décembre (CE et FT), notamment à propos des attestations de stage et du plagiat ;
4. Procédure de reconnaissance, en présence de M. B. Schneuwly ;
5. Les compétences du Compro  
les « chantiers » à venir : proposition de travailler à un état des lieux de la charge de

- travail des étudiants ;  
La durée du mandat des membres du Compro ;
6. Informations sur les flux d'étudiants ;
  7. Changement de discipline entre CCDIDA et MASE : quelles conditions ?
  8. Nombre d'heures requis pour les CSD2 : clause réglementaire ;
  9. Enquête auprès des EDAC, état d'avancement ;
  10. Divers.

---

### **1. Approbation de l'OJ**

---

OJ approuvé. Pas de divers. Point 6 reporté car Catherine Walther Green est absente, et c'est elle qui devait traiter du point portant sur les flux d'étudiants.

---

### **2. PV de la dernière séance du 22 novembre 2011**

---

PV approuvé.

---

### **3. Informations de la Directrice**

---

#### **- Retour sur la réunion CE-FT du jeudi 15 décembre 2012**

Les points abordés lors de cette séance :

*Discussion sur le plagiat* à la demande de la Présidente de la Commission des oppositions, Claire Forel. Elle propose que soit ajouté sur tout travail écrit rendu, un engagement personnel, signé de l'étudiant quant à son honnêteté et sur le fait que son travail ne comporte aucun plagiat.

La discussion a porté sur le problème de la définition du plagiat (notamment accepte-t-on, et comment, des documents collectés dans les établissements scolaires – exemples de séance, moyens d'enseignement...-) et sur l'utilité de faire signer cet engagement. Plusieurs personnes ont manifesté leur réticence.

Il a été décidé qu'une proposition de texte, sans signature, qui figurerait dans les modalités d'évaluation en début d'année, sera à préparer pour la prochaine réunion des CE le 2 février 2012. Ce texte devra figurer sur le site internet. Il donnera lieu à une discussion avec les étudiants sur le plagiat, ou chaque enseignant explicitera ce qu'il attend en termes de citation des sources.

*Calendrier des attestations de stages :*

Nécessité des étudiants concernés de se retirer pour la session de février 2012.

Simon Toulou a refait un schéma explicatif, qui a été mis sur le site internet, afin de clarifier les différents cursus MASE, CSD2.

*Critères de validation de stages et modalités d'accompagnement, quels sont-ils?:*

Il y a une forte attente de la part des CE et FT pour clarifier les critères ; ce dossier sera repris en Compro. C'est toute la démarche d'accompagnement qui doit être discutée, face à la grande diversité des modalités d'accompagnement.

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail (regroupant personnes du compro, FT, CE des différentes disciplines...), selon la décision prise lors de la dernière séance du comité de direction. La commission emploi stage se réunit le mercredi 18 janvier 2012 de 14h à 16h et doit également aborder précisément ce point.

*Dans ce cadre le terme « visite » va être remplacé :*

Proposition pour accompagnement, observation, analyse ou action. A déterminer.

#### **- Dates de session de rattrapage**

Anne Sgard rappelle que d'après le nouveau règlement d'études, il entre dans les attributions du Compro de fixer les dates de la session de rattrapage. Ces dates doivent être affichées dans le courant du semestre d'automne.

Dès lors, ces dates sont à clarifier. Simon Toulou s'en charge.

Le laps de temps avancé pour la session de rattrapage est du 20 au 31 août 2012.

---

#### **4. Procédure de reconnaissance**

---

Bernard Schneuwly fait le point : le dossier est prêt et se trouve actuellement au Département pour lecture et approbation. Ensuite, les trois classeurs doivent être « toilettés » et mis en forme.

Deux documents sont à signer par le Conseil d'Etat.

Bernard Schneuwly relève que la Commission (CDIP, conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique) chargée d'évaluer la demande de reconnaissance du diplôme, a défini une politique extrêmement restrictive pour les stages en post obligatoire, à savoir que ceux-ci ne doivent se faire que dans des écoles de maturité gymnasiale.

Dès lors, le CAHR (Conseil académique des HEP de Romandie, BEJUNE, FR, VD, VS auquel se sont associées l'université de Fribourg et celle de Genève) et Genève ont fait un courrier à la Présidente de la CDIP, Isabelle Chassot Keystone, afin de lui exposer leur désaccord.

Ainsi, il a été décidé que seulement la moitié des stages devrait se faire dans des écoles de maturité gymnasiale. Toutefois, il reste 50 % de cas à solutionner.

C'est un problème politique majeur, l'enjeu étant considérable.

Les Associations professionnelles soutiennent la démarche que Genève a faite avec le CAHR.

Andréas Müller rend attentif au fait que le principe de reconnaissance repose sur une reconnaissance européenne. Dès lors, cette reconnaissance se doit d'être conforme aux principes décidés par la convention de Bologne (et sa réforme) et la CDIP ne peut ainsi pas prétendre à ce genre de restriction qui semble en totale inadéquation.

---

## 5. Les compétences du Compro

---

Il faut programmer les projets pour le semestre de printemps.

- Deux grands chantiers :

- 1- Les attestations, avec mise en place du groupe de travail.
- 2- La charge de travail des étudiants. Analyse de cette charge de travail par discipline. Petite enquête interne à organiser.

Sur ce point 2, le bureau du Compro, qui se réunit le 17 janvier 2012, fera un premier bilan.

- La durée du mandat des membres du Compro : pas de durée officielle, c'est le Compro qui décide lui-même.

Durée pour les membres fixée à 2 ans, renouvelable.

Durée pour la Direction fixée à 2 ans, renouvelable une fois.

Le principe, pour les membres CE, est d'essayer de respecter un équilibre entre CE transversaux et didactique.

---

## 6. Changement de discipline entre CCDIDA et MASE : quelles conditions ?

---

La question s'est posée pour des étudiants validant un CCDIDA dans une discipline et trouvant un stage dans une autre discipline proche ; les enseignants ont alerté la conseillère aux études sur les difficultés rencontrées : impossibilité de rattraper deux ateliers sur une année (l'atelier non effectué de la première année + l'atelier de 2° de la nouvelle discipline), lacunes en didactique de la nouvelle discipline

Il est décidé qu'en cas de changement de discipline du CCDIDA vers la MASE : l'IUFE impose que la personne soit ST1, stagiaire de 1<sup>ère</sup> année dans la nouvelle discipline.

La 1<sup>ère</sup> année : seulement la didactique à rattraper. Si les étudiants veulent anticiper les cours de 2<sup>ème</sup> année, ils le peuvent (pour les sciences de l'éducation). Ils suivent ensuite la deuxième année normale.

Ils peuvent revenir à la discipline de leur CCDIDA en CSD2, qui est dès lors allégé.

---

## 7. Charge horaire des CSD2

---

Pour les CSD2 : les étudiants doivent comptabiliser au minimum 6 heures dans la discipline retenue pour leur formation. Pour les disciplines à faible dotation horaire, il est possible de rentrer en matière avec 5h.

Les configurations associant la discipline de CSD2 et des enseignements ne correspondant pas à une discipline académique (exemple : Education à la citoyenneté, Langue et civilisation latine...) seront étudiées au cas par cas.

Il est nécessaire que ces 6 heures d'enseignement soient réalisées dans la discipline retenue pour la formation. Aussi, une identification minutieuse de ces heures est indispensable.

---

### **8. Enquête auprès des EDAC, état d'avancement**

---

L'enquête auprès des EDAC sera faite définitivement d'ici Mars 2012.

La Présidente lève la séance vers 19h15.

La prochaine séance est le lundi 30 janvier 2012 à 17h00, salle PM 234.